



**Provocateur**  
Youssouf Fofana  
lors de son arrestation  
à Abidjan (Côte d'Ivoire),  
en 2006.

L. SANDOZ/AF P

# FOFANA, BARBARE IMPÉNITENT

CONDAMNÉ EN 2009 À LA PERPÉTUITÉ POUR  
L'ENLÈVEMENT ET LE MEURTRE D'ILAN HALIMI,  
UN JEUNE JUIF, LE CHEF DU « GANG DES BARBARES »  
N'A RIEN RENIÉ DE SON ANTISÉMITISME. *par Anne Vidalie*

**S**on nom incarne la sauvagerie mêlée d'antisémitisme : Youssouf Fofana, 37 ans aujourd'hui, était le chef de ce « gang des barbares » qui, en 2006, a enlevé, séquestré pendant trois semaines et torturé à mort Ilan Halimi dans une cité HLM des Hauts-de-Seine. Pourquoi Ilan, 23 ans, modeste vendeur dans un magasin de téléphonie mobile ? Parce qu'il était juif et que, selon ses ravisseurs, les juifs sont riches, donc en mesure de payer une rançon. Et s'ils n'en ont pas les moyens, leur communauté se cotisera, croient Fofana et ses comparses.

Condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, assortie d'une peine

de sûreté de vingt-deux ans, l'homme n'a rien renié de ses convictions. A la prison de Clairvaux (Aube), en 2012, il parvient à tourner une quinzaine de vidéos et à les poster sur YouTube. Face à la caméra, affublé d'un keffieh et de lunettes noires, il déverse un atroce galimatias, mélange de diatribes antisémites, de versets du Coran et d'apologie d'Al-Qaeda. Ces propos lui valent une nouvelle condamnation : sept ans d'emprisonnement pour apologie du terrorisme et incitation à la haine raciale. Fofana exprime son « antisémitisme chevillé au corps qu'il essaie aujourd'hui d'intellectualiser », commente alors M<sup>e</sup> Francis Szpiner, l'avocat de la famille Halimi.

Transféré au centre pénitentiaire ultrasécurisé de Condé-sur-Sarthe (Orne), le détenu dirige sa haine contre les surveillants. En décembre 2013, puis en février 2014, il les agresse à l'aide d'armes bricolées – une boîte de sardines la première fois, une brosse à dents la seconde. La justice lui inflige une peine de quatre ans de prison. « Prendre encore dix ans, ça ne me dérange pas », lance-t-il, bravache. Quelques jours plus tard, il récidive. « Il est prêt à tout pour exister médiatiquement », déplore un responsable pénitentiaire.

La dernière apparition de Fofana sur la scène judiciaire date de janvier 2017. Cette fois, le « trader de la terreur », comme il se présente au tribunal, est jugé pour une affaire antérieure au rapt d'Ilan Halimi : une quarantaine de tentatives d'extorsion de fonds, au nom du Front populaire de libération de la Palestine, du collectif de rappeurs Mafia K'1 Fry ou du mouvement indépendantiste corse Armata Corsa. Assorties de menaces de mort, elles visent, de 2002 à 2004, des chefs d'entreprise, des cadres dirigeants et des personnalités. L'ancien président de Médecins sans frontières, Rony Brauman, trouve une balle dans son portail et deux cocktails Molotov dans la cour de sa maison ; le directeur financier d'une enseigne de distribution ramasse trois engins incendiaires sur la pelouse de son jardin. Aux courriers sont parfois jointes des photos ou des vidéos montrant un homme cagoulé ou vêtu d'une djellaba et d'un keffieh, armé d'un lance-roquettes ou d'une grenade, devant le domicile de sa victime. A l'issue du procès, le casier judiciaire de Fofana s'alourdit d'une condamnation à dix ans d'emprisonnement.

Après huit années passées à l'isolement, le détenu de Condé-sur-Sarthe ne serait aujourd'hui plus que l'ombre de lui-même. « Son état est proche de l'agonie psychologique, estime M<sup>e</sup> Emmanuel Ludot, son dernier avocat en date. Mais je mentirais si j'affirmais qu'il exprime des regrets... » ■